

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/506

29 juin 2004

(04-2788)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

AVIS D'INFLUENZA AVIAIRE EN INDONÉSIE

Déclaration faite par l'Indonésie à la réunion des 22 et 23 juin 2004

1. Depuis septembre 2003, des cas de décès ont été signalés parmi les poules pondeuses, les poulets de chair et les poulets indigènes dans certaines zones du centre et de l'est de Java. En janvier 2004, le gouvernement indonésien a indiqué officiellement que ces décès étaient dus à une souche hautement pathogène d'influenza aviaire de sous-type H5N1. Bien que le sous-type H5N1 soit pathogène pour les volailles et qu'il puisse, en cas de mutation, contaminer l'être humain, aucun cas de contamination humaine n'a été signalé à ce jour par le Département indonésien de la santé, sur la base de la surveillance des agriculteurs et des ouvriers agricoles. Des mesures préventives sont néanmoins appliquées en permanence.
 2. Depuis janvier, l'Indonésie a pris les mesures requises pour prévenir toute propagation supplémentaire du virus. Soucieux d'accélérer la mise en œuvre de mesures propres à lutter contre la maladie, le gouvernement a publié et diffusé des directives en matière de prévention, de contrôle et d'éradication de l'influenza aviaire. Celles-ci décrivent la stratégie de contrôle et d'éradication ainsi que les mesures opérationnelles qui comprennent l'amélioration de la biosécurité, la dépopulation des volailles touchées dans les zones contaminées et l'abattage systématique dans les provinces nouvellement infectées; la vaccination des animaux sains dans les zones contaminées; le contrôle des déplacements des volailles, des produits avicoles et des déchets agricoles; la surveillance et le retraçage en amont; la reconstitution des élevages; la sensibilisation du public ainsi que le suivi et l'évaluation.
 3. Pour lutter contre la maladie et l'éradiquer, l'Indonésie a opté pour une stratégie axée sur la vaccination et le dépeuplement (abattage sélectif). L'épidémie a en effet gagné plusieurs provinces. Or 65 à 70 pour cent de la branche de production avicole est située sur l'île de Java (y compris les éleveurs polyvalents et les usines d'aliments pour animaux), et sa structure est telle que les petits élevages de poulets et d'autres volailles de race locale sont installés tout autour des exploitations commerciales. Le dépeuplement est pratiqué dans toutes les exploitations infectées, par l'abattage des volailles saines ayant été en contact avec des volailles infectées. La stratégie de vaccination et d'abattage est conforme aux recommandations de la FAO, l'OIE et l'OMS publiées en février 2004 à Rome. Selon ces recommandations, des campagnes ciblées de vaccination de masse devraient aussi être mises en œuvre à bref délai (six mois), et la situation d'urgence déclarée, afin d'endiguer la propagation de la maladie.
 4. Le gouvernement indonésien prévoit de procéder, début juillet 2004, à une vaccination de masse des volailles de basse-cour et de petits élevages. Entre temps, la campagne qui a déjà été menée a permis de vacciner environ 21,4 millions d'animaux.
-